Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 08/07/2020 à 16h00
Réference de l'AR : 002-210201604-20200706-d2020_094-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 6 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 6 juillet à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 30 juin 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE
Josiane GUFFROY
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Yves VALLERAND
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Dominique IGNASZAK
Jean-Pierre LIEFHOOGHE
Francis HEREDIA
Françoise LACAILLE
Catherine LETRILLARD
Monique LEFEVRE
Jean-Luc RENAUX
Sabine LEDOUX
Tewfik FERGUEN
Sophie MEURET
Nacéra ISSAAD
Abdallah EL BAIED
Jennifer CAURE
Benjamin LECAREUX
Marie-Claude GOSSET
Karim CHAFI
Brigitte FIAN
José BEAURAIN
Fabrice GANTOIS

Mandat de procuration : Mme PIRAUX à Mme Catherine LEFEVRE ; M. WATIER à M. VALLERAND ; Mme NOE-LAVAUZELLE à Mme AGATI ; M. DELFORGE à Mme GOSSET
Absente : Mme ZAFRA
Secrétaire de séance : M. LECAREUX

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme LAPEYRIE Agnès, Directrice Générale des Services
Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe
M. LEFEBVRE Laurent, Directeur des Services Techniques
Mme FRANCOIS Isabelle, Attachée Territoriale

Membres présents.....28
Absents ayant donné mandat de procuration.....04
Absente.....01
Votants..... 32

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 08/07/2020 à 16h00
Réference de l'AR : 002-210201604-20200706-d2020_094-DE

Délibération 2020 - 094

14 - Dotation de solidarité Urbaine et de cohesion sociale – Bilan d'utilisation de la dotation – année 2019

En application des dispositions de l'article L 1111-2 modifié du Code général des collectivités territoriales, il est présenté au conseil municipal avant la fin du deuxième trimestre, pour les communes ayant bénéficié au cours de l'exercice précédent de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS), un rapport sur les actions menées en matière de développement social urbain.

Ce rapport retrace l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités, les actions entreprises sur les territoires concernés et les moyens qui y sont affectés.

L'ensemble des indicateurs et des analyses de ce rapport sont présentés par sexe.

En 2019, Chauny a bénéficié du versement de la DSUCS pour un montant de 1 022 792 €.

La DSUCS a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées (article L2334-15 du Code général des collectivités territoriales).

L'éligibilité à la DSUCS fait intervenir plusieurs paramètres :

- **Pour 30 % le potentiel financier par habitant**, soit 1 078.33 € pour Chauny contre 1 292.66 € pour les communes de 10 000 habitants et plus.

- **Pour 15% la part des logements sociaux de la commune** dans son parc total de logements, soit 1 546 logements sociaux sur un parc total de 5 680 logements soit 27.21 % contre 23.20% pour les communes de 10 000 habitants et plus.

- **Pour 30 % le nombre de personnes couvertes par les allocations logement** dans la commune, soit pour Chauny 4 288 personnes.

- **Pour 25 % le revenu moyen par habitant de la commune,** soit 10 488 € contre 15 396 € pour les communes de 10 000 habitants et plus.

Ces quatre paramètres sont pondérés pour déterminer un indice synthétique de ressources et de charges.

Sont éligibles les deux premiers tiers des communes de 10 000 habitants et plus classées par ordre décroissant de la valeur de l'indice synthétique, soit 688 communes pour 2019.

Une part de la progression de la DSU est ventilée entre les communes en fonction de différents critères.

La ville de Chauny se classe au 178ème rang des 688 communes de la strate considérées comme socialement défavorisées. Elle a donc perçu 979 526 € au titre de la DSU de droit commun et 43 266 € au titre de la «progression de la DSU », soit un total de 1 022 792 € en augmentation de 4.41% par rapport à 2018.

Concernant l'année 2019, les actions entreprises sont les suivantes :

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 08/07/2020 à 16h00
Réference de l'AR : 002-210201604-20200706-d2020_094-DE

En investissement :

⇨ Aménagement de la zone GUP : 657 033.11 €
⇨ Acquisition de matériel pour le centre de loisirs : 349 €
⇨ Acquisition de matériel pour l'espace services publics : 570 €
⇨ Acquisition de matériel pour le PIJ: 843 €
⇨ Acquisition de matériel pour la maison de la petite enfance : 6 292.61 €

En fonctionnement :

⇨ **Au titre du contrat de ville intercommunal**, 27 actions ont été mises en œuvre portant sur trois axes majeurs d'intervention retenus au titre dudit contrat : le pilier « emploi, développement économique », le pilier « cohésion sociale » et le pilier « habitat-cadre de vie », dont 12 actions sur les trois territoires (Chauny, Tergnier, La Fère).

Ces actions ont été financées par l'Etat, la CACTLF, le conseil régional, le conseil départemental, les bailleurs sociaux, la CAF et les trois communes concernées par le contrat de ville.

Ces actions ont profité à 2 697 personnes dont 75 % sont issus du quartier prioritaire de la ville.

⇨ **L'action sociale :**

Au nombre des dépenses liées à l'action sociale, on retiendra notamment, le fonctionnement de l'espace services publics à hauteur de 69 691.67 € compensé par une subvention du Conseil départemental de 34 413.29 €.

⇨ **L'action éducative** :

- La part des dépenses de restauration scolaire prise en charge par la Ville s'élève pour 2019 à 187 349.87 €.
- La Ville a consacré 52 463.22 € pour l'organisation des actions au titre de l'accueil périscolaire.

⇨ **L'animation jeunesse** : La ville anime et gère le fonctionnement de nombreuses structures :

- Le centre de loisirs sans hébergement.
- Les camps de vacances.
- Le point information jeunesse.

Les différentes dépenses réalisées par la Ville au cours de l'année 2019 au titre du développement social urbain sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 08/07/2020 à 16h00
Réference de l'AR : 002-210201604-20200706-d2020_094-DE

TABLEAU DES DEPENSES FINANCEES PAR LA DSUCS

OPERATIONS	COUT D'OPERATION	DEPENSES COMMUNALES 2019	RECETTES COMMUNALES 2019	PARTICIPATION COMMUNALE 2019
En investissement				
Aménagement de la zone GUP	657 033.11 €	657 033.11 €	0.00 €	657 033.11 €
Acquisition de matériel pour le centre de loisirs	349.00 €	349.00 €	0.00 €	349.00 €
Acquisition de matériel pour l'espace services publics	570 €	570 €	0.00 €	570 €
Acquisition de matériel pour le PIJ	843 €	843 €	0.00 €	843 €
Acquisition de matériel pour la maison de la petite enfance	6 292.61 €	6 292.61 €	517.13 €	5 775.48 €
Acquisition de matériel pour l'accueil péri-scolaire	1 115 €	1 115 €	0.00 €	1 115 €
En fonctionnement				
Cantine scolaire	187 349.87 €	187 349.87 €	65 858.02 €	121 491.85 €
Etudes surveillées	5 819.70 €	5 819.70 €	3 409.00 €	2 410.70 €
Dotations de fournitures scolaires	32 146.73 €	32 146.73 €	0.00 €	32 146.73 €
Centre de loisirs sans hébergement	345 169.28 €	345 169.28 €	97 033.74 €	248 135.54 €
Camps de vacances	16 373.85 €	16 373.85 €	2 769.00 €	13 604.85 €
Espace services publics	69 691.67 €	69 691.67 €	34 413.29 €	35 278.38 €
Structures multi-accueil pour enfants	660 956.87 €	660 956.87 €	493 394.95 €	167 561.92 €
Relais assistantes maternelles	53 457.78 €	53 457.78 €	35 754.87 €	17 702.91 €
Point information jeunesse	67 486.13 €	67 486.13 €	3.25 €	67 482.88 €
Rencontres sportives-festi-sports - festi-aventure	22 259.21 €	22 259.21 €	0.00 €	22 259.21 €
Temps d'accueil péri scolaire	52 463.22 €	52 463.22 €	854.90 €	51 608.32 €
Subvention au Cocic	2 800.00 €	2 800.00 €	0.00 €	2 800.00 €
CONTRAT DE VILLE				
Fonctionnement :				
Apprentissage du français	8 060 €	8 060 €	1 500 €	6 560 €
Aide au permis de conduire	3 400 €	3 400 €	2 000 €	1 400 €
Permanence d'écoute et soutien aux familles	5 440 €	5 440 €	0.00 €	5 440 €
Chorale parents/enfants & mini-orchestre	8 026 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Risques auditifs	4 380 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Mobilisé pour mon insertion	23 161 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Le numérique et l'emploi	13 600 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
FEM'S	2 915 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Artothèque dans les quartiers	4 216 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Rencontres plurielles	27 748 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Concerts de poche	51 800 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Plate-forme mobilité	46 167 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Quartiers d'avenir	13 586 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Renforcer l'accès à l'emploi	7 464 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 08/07/2020 à 16h00
Réference de l'AR : 002-210201604-20200706-d2020_094-DE

Sensibilisation, projets, soutien entrepreunariat	6 000 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Subvention versées aux partenaires :				
Point écoute –lycées publics de Chauny	6 300 €	500 €	0.00 €	500 €
Aide aux devoirs	3 000 €	2 000 €	0.00 €	2 000 €
Devenir acteur de sa santé	29 645 €	4 000 €	0.00 €	4 000 €
Parcours de parentalité	16 500 €	1 000 €	0.00 €	1 000 €
Le panier des 4 saisons	8 730 €	2 000 €	0.00 €	2 000 €
Apprivoiser les écrans	2 932 €	1 450 €	0.00 €	1 450 €
Point information et conseil (SAVS)	14 130 €	2 000 €	0.00 €	2 000 €
Point d'accès au droit	9 500 €	2 500 €	0.00 €	2 500 €
J'améliore mon cadre de vie	14 300 €	4 500 €	0.00 €	4 500 €
Fleurissement des immeubles	1 704 €	600 €	0.00 €	500 €
Mémoires de quartier	26 000 €	2 500 €	0.00 €	2 500 €
Ma vie, mon quartier notre œuvre	3 750 €	983 €	0.00 €	983 €

Enfin, les données concernant l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités sur le territoire, les actions entreprises et les moyens affectés sont retracées dans le bilan du contrat de ville 2019 (cf délibération du conseil municipal du 2 mars 2020).

Après examen par la Commission des finances,
Le conseil municipal prend acte de cette communication.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 8/7/2020
Par délégation du Maire,
La Directrice Générale,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Agnès LAPEYRIE.

Pour extrait conforme,
Affiché le 10 juillet 2020
Le Maire,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Emmanuel LIEVIN.